

La Municipalité de Pully reporte les préavis des projets Prieuré – Villa romaine

Dans le contexte financier actuel très tendu, la Municipalité préfère reporter ces préavis. Ils devaient être votés lors de la séance du Conseil communal de Pully du mercredi 28 octobre prochain. Ce choix est dicté par la situation financière extrêmement préoccupante de la Ville, due en particulier à la forte croissance de sa participation à la facture sociale cantonale.

Les projets Prieuré – Villa romaine, dont dépendent trois préavis (l'un pour les travaux de rénovation et de transformation des bâtiments du Prieuré, le deuxième pour l'étude de l'assainissement de la Villa romaine et l'intégration de la Cave communale, le dernier concernant le plan d'affectation de la zone concernée) sont - et restent - pleinement pertinents et urgents pour la Ville de Pully.

Cependant, l'année 2020 a été marquée d'une part, par la lutte contre la pandémie et ses conséquences économiques très lourdes pour de nombreuses personnes et entreprises, ainsi que d'autre part, par des événements de politique locale qui ont fortement impacté la situation financière de la Ville.

Tout d'abord, l'accord conclu le 25 août 2020 entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV) au sujet de la participation des communes à la cohésion sociale (facture sociale). Si la Ville de Pully salue les initiatives allant dans le sens d'un soulagement de la participation financière des communes, elle n'a pas soutenu cet accord qu'elle considère comme non satisfaisant ; les mesures prévues ne déploieront leur plein effet qu'à l'horizon 2028 et n'auront qu'une influence très limitée sur les finances de la Commune.

Reçu il y a quelques jours, le calcul des acomptes 2021 de la facture sociale n'indique d'ailleurs aucun rééquilibrage, même léger, des finances communales. Au contraire, la participation de la Ville de Pully augmente même de 2.1 millions par rapport au budget 2020 (+ 5.3 %).

Puis, le 27 septembre 2020, la population a refusé à une large majorité, par référendum, l'augmentation de deux points du taux d'impôt 2020, acceptée par le Conseil communal.

Enfin, en date du 30 septembre dernier, avec le soutien de la commission des finances unanime et d'une forte majorité du Conseil communal, la Municipalité a décidé de surseoir au paiement du 4^e acompte 2020 de la facture sociale, qui se monte à plus de 9 millions. Cette décision adressant un signal fort au Canton a été largement reprise par la presse et soutenue par nombre de communes voisines.

C'est dans ce contexte très défavorable que la Municipalité a décidé, à regret, de reporter les préavis concernant les projets Prieuré – Villa romaine, pour se consacrer à la recherche d'une issue possible à cette situation de crise. Le calendrier pour la poursuite de ces projets, en relation avec ce report, reste à définir.

Pully, le 22 octobre 2020 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic –
021 721 31 46